Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 43 (1981)

Heft: 10

Rubrik: 62e Comptoir Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

62e Comptoir Suisse (du 12 au 27 sept.)

Pourquoi des hôtes d'honneur étrangers

La première participation officielle d'un pays, en qualité d'hôte d'honneur du Comptoir Suisse remonte à 1945. C'était la France, au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Depuis cette date près de soixante nations sont venues à Lausanne présenter différents aspects de leurs économies, de leurs richesses culturelles, voire de leur vie sociale et politique.

Au fil des ans, les pavillons des hôtes d'honneur sont devenus partie intégrante du Comptoir et, aujourd'hui, ils en constituent un des pôles d'attraction. Une enquête réalisée auprès des visiteurs en 1979 et 1980, a démontré qu'un habitué du Comptoir Suisse commence presque toujours, sa visite par les pavillons des hôtes d'honneur avant de s'orienter vers les secteurs commerciaux qui l'intéressent plus spécifiquement.

Pour la 62e fois, la Foire nationale, qui se tiendra du 12 au 27 septembre 1981 à Lausanne est heureuse d'accueillir, à titre d'hôtes d'honneur étrangers, l'Algérie, les Philippines et le Sri Lanka. Ces participations, préparées avec soin depuis de longs mois ont reçu l'approbation des Départements des affaires étrangères et de l'économie publique de la Confédération. Ces trois pays, par le biais du Comptoir Suisse, souhaitent trouver de nouveaux partenaires ou débouchés commerciaux, encourager les investisseurs, voire tout simplement se mieux faire connaître. La foire, par les contacts qu'elle favorise va constituer pour ces trois nations un champ d'expérience leur permettant de mesure la qualité de leur travail, la valeur de leurs idées et de leurs plans. Elle les orientera et les stimulera tout à la fois. De plus, pour le simple visiteur, ces participations officielles - outre l'aspect didactique et informatif qu'elles revêtent - favorisent une ouverture sur le monde, modeste contribution peut-être à une meilleure compréhension entre les peuples. S.P.

La prévention routière dans l'agriculture

Lors de la rentrée des récoltes, notamment celles d'automne, nombreux seront les agriculteurs à emprunter les routes avec leurs convois, diminuant quelque peu la fluidité du trafic par leur lenteur et leur encombrement. Dès lors, il est indispensable de rappeler certaines dispositions relatives aux dimensions et poids des véhicules agricoles.

Longeur

La loi fédérale sur la circulation routière précise que la longueur *maximale* d'un train routier est de 18 m, chargement non compris. Cette règle ne souffre d'exception que pour le transport de matériaux longs et la traction de deux roulottes de forains, moyennant autorisation spéciale. Par con-